

Association des Canotiers Marseillais  
Face 74 quai du Port  
13002 Marseille

## Conseil d'administration du 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : Daniel Fédérici (DF), Vincent Cairo (VC), Joël Le Carreres (JLC), Gérard Gauch (GG), Jean-François Rey (JFR), Gilbert Lafont (GL), Benjamin Boiron (BB), Jean-Marc Sauvan (JMS), André Zigliroia (AZ)

Absent : Henri -Laurent RENARD (HLR), Gérard GAUCH, Thierry Julien (TJ), Laurent Aghdjaian (LA)

Début de séance : 18h00

1 GED :

Le regroupement des dossiers est en cours, 1700 documents sont déjà scannés et classés.  
Mr LE CARRERES prendra rdv avec Mrs AGHDJAIAN et GAUCH pour scanner les documents PLD, changements de bateau, successions, factures etc.

2 Le compte rendu de l'assemblée générale 2019 devra être envoyé à Mme SCHILACCI

3 La succession BOUZEREAU est toujours en cours. Nous avons une lettre du notaire l'attestant, comme couverture en cas de réclamation de la capitainerie.

4 Mr CASSARO pascal ayant été convoqué par lettre recommandée avec AR, celui-ci est présent au conseil.

Le président lui précise qu'il doit fournir depuis le mois de mai 2019 une attestation d'assurance à son nom. Mr LE CARRERES lui remet la copie des documents prouvant qu'il est le propriétaire du bateau, et qu'il doit effectuer la démarche d'assurance le plus tôt possible, faute de quoi son bateau sera tiré à terre pour raison de sécurité, et les frais afférents lui seront facturés.

5 En application de l'article 10 du règlement intérieur, et compte tenu de son ancienneté, Mr RENARD sollicite la place de MR ANKRI qui a vendu son bateau à MR BENHAMOU.

### **En conséquence :**

Mr RENARD occupera la place de MR ANKRI. et aura à sa charge les frais de mouillage et d'amarrage.  
Mr BENHAMOU ( ex ANKRI.) sera affecté à la place de Mr RENARD ponton C.

En application de l'article 4 du règlement intérieur, et afin de desserrer les bateaux panne B ouest, le bateau de Mr GAVOTTO place B26 sera affecté à la place C40 libérée par MR SANTARELLI.  
Ce faisant MR MARONI actuellement en place B10 passera à la place B26 de Mr GAVOTTO.  
Le déplacement des taquets sera à la charge de MR MARONI de la place B26 à la place B02.

Ainsi la place B10 disparaîtra définitivement de la liste. Des courriers seront adressés aux intéressés .

#### 6 PASSAGERS DE COURTE DUREE :

Ne pas oublier à leur arrivée de demander leur attestation d'assurance et leurs coordonnées.

#### 7 ASSURANCE :

A la demande du président, Mr LE CARRERES demandera à notre assureur la MAIF, si notre contrat responsabilité civile recouvre bien la RC des mandataires sociaux.

8 En ce qui concerne les newsletters qui passent en SPAM , ou pas du tout, à cause d'un niveau de sécurité trop élevé du pare feu, les sociétaires concernés, devront appeler le président.

9 Le bateau de Mr PARASCANDOLA a été vandalisé à deux reprises, une à quai, l'autre à sa place .Le président demande :

- une plus grande vigilance des sociétaires sur les personnes entrant sur les pannes
- de laisser les portes des pontons fermées nuit et jour en permanence.
- 

10 Deux projecteurs ont été installés pour l'éclairage durant les fêtes.

Un allumage automatique a été installé devant les pontons A et C.

Un troisième projecteur sera fixé sur la porte d'accès au ponton B.

D'autre part un sèche mains électrique sera installé dans les toilettes.

#### 11 AGENDA :

La sortie de pêche aux pageots est fixée au samedi 5 SEPTEMBRE 2019 , et reportée au samedi suivant si mistral.

Régate MACT le 12 octobre 2019

Apéritif contrée le 18 octobre 2019 soir

Nettoyage du vieux port le 19 octobre 2019 au matin.

Formation aux gestes qui sauvent le 26 octobre 2019 matin sur le quai

Gâteau des rois le 18 JANVIER 2019.

Assemblée générale le 8 MARS 2019 salle martégale.

#### 13 ELABORATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE POLICE DES PORTS :

La prochaine réunion du Président avec les autorités portuaires est fixée le 20 octobre 2019 à 14H au palais du PHARO.

#### 14 METROPOLE :

La métropole engage les travaux de réfection du parvis de la mairie, et le redressement de la panne A des canotiers.

**En conséquence, tous les bateaux de la panne A devront aller au Mucem , sur des places sécurisées la nuit, le temps des travaux, qui devraient durer une bonne semaine.**

**TOUS LES BATEAUX DEVRONT AVOIR FAIT MOUVEMENT ENTRE LE 10 ET LE 14 NOVEMBRE PROCHAIN.**

**Une demande sera faite à la métropole pour sécuriser les chaines d'amarrage du ponton A.**

### **15 CARENAGES :**

Les travaux des débourbeurs des clubs quai du port commenceront mi-février 2020 pour se terminer au mois de JUIN 2020. Les travaux commenceront par les Canotiers marseillais.

Ceci entraîne :

**QUE LES CARENAGES SERONT INTERDITS JUSQU'À MI-FEVRIER 2020. SEULS LES TIRAGES A TERRE POUR RAISON DE SECURITE OU POUR REPARATION SANS GRATTAGE NI KARCHER SERONT AUTORISES.**

**Les autorités portuaires sont chargées du respect de cette décision, et des amendes à la charge des propriétaires des bateaux contrevenants seront appliquées, avec photos à l'appui.**

### **16 FETE DE PRINTEMPS :**

Une grande soirée festive est envisagée à la légion étrangère au printemps 2020. Les pourparlers sont en cours.

La séance est levée à 20H

Prochaine réunion du conseil le LUNDI 4 NOVEMBRE 2019